

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 12/02/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 février 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 janvier 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Carole Anache, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

David le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Serge Nilly

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Carole Anache

Accusé certifié exécutoire

6 - Travaux Chapelle St-Eutrope : plan de financement prévisionnel

Réception par le préfet : 10/02/2015

Publication : 12/02/2015

Exposé :

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Le 8 janvier dernier, le cabinet de PONTAUD a présenté le projet des travaux de restauration de la chapelle St-Eutrope et des travaux de sauvetage de l'ancien hôpital en faisant apparaître une nouvelle mise à jour du coût des travaux.

Il y a donc lieu de présenter un nouveau plan de financement reprenant ce nouveau chiffrage.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel mis à jour joint en annexe.

Avis favorable de la commission culture patrimoine du 21 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

Accusé certifié exécutoire

Frémeur classé MH - Plan de financement Total (prévisionnel) -

Réception par le préfet : 10/02/2015

(MISE A JOUR LE 14/1/2015)

Publication : 12/02/2015

1) DEPENSES

Pour l'autorité Compétente par délégation

		RECETTES	Plafond
TRANCHE FERME			
Phase 1			
Restauration de la chapelle, gros-œuvre et travaux d'urgence de la toiture de l'hôpital		Conseil Général du Finistère (25%), plafond 50 000 €	50 000,00 €
		Conseil Régional de Bretagne (20%), plafond 80 000 €	78 510,75 €
		SKOAZ OUZH SKOAZ	15 000,00 €
		DRAC (33%)	129 690,00 €
		RESERVE PARLEMENTAIRE	30 000,00 €
HONORAIRES	43 000 €	Total subventions	303 200,75 €
TRAVAUX	370 183 €	Ville Quimperlé	109 982,25 €
TOTAL (HT)	413 183,00 €	TOTAL Phase 1	413 183,00 €
Phase 2			
Restauration de la chapelle, gros-œuvre et travaux d'urgence de la toiture de l'hôpital		Conseil Général du Finistère (25%), plafond 50000 €	50 000,00 €
		Conseil Régional de Bretagne (20%), plafond 80 000 €	76 400,00 €
		DRAC (33%)	126 060,00 €
HONORAIRES	32 000 €	Total subventions	252 460,00 €
TRAVAUX	388 080 €	Ville Quimperlé	167 620,00 €
TOTAL (HT)	420 080,00 €	TOTAL Phase 2	420 080,00 €
TOTAL TRANCHE FERME (HT)	833 263,00 €		833 263,00 €
TRANCHE CONDITIONNELLE			
Phase 3			
Travaux de second œuvre		Conseil Général du Finistère (25%), plafond 50000 €	50 000,00 €
		Conseil Régional de Bretagne (20%), plafond 80 000 €	75 000,00 €
		DRAC (33%)	123 750,00 €
HONORAIRES	25 000 €	Total subventions	248 750,00 €
TRAVAUX	345 564 €	Ville Quimperlé	121 814,00 €
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE(HT)	370 564,00 €	TOTAL Phase 3	370 564,00 €
		Conseil Général du Finistère (25%)	150 000,00 €
		Conseil Régional de Bretagne (20%)*	244 910,75 €
		DRAC (25%)	379 500,00 €
		Réserve parlementaire	30 000,00 €
		Total subventions	804 410,75 €
		Ville Quimperlé	399 416,25 €
TOTAL GENERAL DEPENSES (HT)	1 203 827,00 €	TOTAL GENERAL RECETTES (HT)	1 203 827,00 €